



PERSPECTIVES
DES ÉGLISES, UNE MISSION.

POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLABORATEURS, « MEMBER CARE »

Version finale, 9 avril 2020

Introduction

Dieu confie dans sa grâce des ministères et des charismes particuliers pour l'édification de son Eglise. Si nous percevons de telles vocations parmi nos Églises et au-delà, nous cherchons aussi tous les moyens qui sont à notre disposition pour faire naître ces vocations, pour accompagner leurs réalisations et les faire durer.

Les frères et sœurs qui ont un appel à servir Dieu à Perspectives portent une responsabilité partielle pour le renouvellement de leur vocation. Une autre partie incombe à l'Église locale et à l'union. Nous décrivons dans ce document la politique de soin qui incombe à Perspectives.

Le *member care* est une expression anglaise communément utilisée par les sociétés missionnaires. Nous utilisons ce terme pour décrire le soin que nous aimerions apporter à nos collaborateurs.

Ce document sera transmis à nos collaborateurs et partenaires.

Nous renvoyons d'abord vers la **Convention tripartite de coopération** qui stipule notre démarche :

(Extrait)

« Les engagements de Perspectives

Accompagner les pasteurs, les futurs pasteurs et les pasteurs pensionnés dans leurs ministères :

- Par l'organisation de journées des vocations ;
- Par le financement partiel des cycles de formation ou de stages des futurs pasteurs ou assistants pastoraux ;
- Par l'organisation d'un parcours d'intégration pour les nouveaux pasteurs.
- Par l'organisation annuelle de pastorales nationales, régionales et de cellules locales.
- Par la mise en place d'un accompagnement au ministère.
- Par des visites annuelles (min. 1) et des bilans de compétences tous les 2-3 ans.
- Par la mise en place de communautés d'apprentissage.
- Par un mentoring personnel, si souhaité par l'Église locale et/ou le pasteur.
- Par l'organisation de rencontres des pasteurs retraités. »

Intégration dans Perspectives

Les collaborateurs sont invités (obligation) à participer à toutes les sessions de la Formation interne initiale (FII) pendant le temps de probation de leur ministère. Le sens, les objectifs et le contenu de la FII sont décrits dans le document *Accompagnement au ministère*.

Les trois volets du member care

Nous mettons en place trois volets pour le soin de nos collaborateurs à côté de la FII et des pastorales nationales, régionales et locales pour les collaborateurs.

a) Accompagnement spirituel (responsabilité de chaque collaborateur)

Cet accompagnement qui peut prendre plusieurs formes (accompagnement individuel, groupe de pairs, etc.) est de la responsabilité propre de chaque collaborateur comme nous l'avons indiqué dans le document *Accompagnement au ministère* : « Tout en reconnaissant son importance et en l'encourageant, l'accompagnement spirituel du collaborateur entrant reste par contre à son initiative. »

Le collaborateur est juste tenu d'indiquer la réalité d'un tel suivi et la fréquence des entrevues lors de son bilan annuel. C'est une mesure de prévention qui s'impose à Perspectives. Tout collaborateur isolé et qui ne prend pas soin de sa vie spirituelle est trop exposé à l'usure dans son ministère.

b) Accompagnement au ministère (responsabilité conjointe Perspectives et collaborateur)

L'accompagnement au ministère à Perspectives sert à l'entretien et au développement des compétences ministérielles par la formation sous ces différentes formes et peut déjà commencer lors de la formation théologique initiale. Il est important de souligner que cet accompagnement prend en compte le profil du collaborateur. Le collaborateur s'engagera à un plan de formation et indiquera sa progression lors de son bilan annuel (Voir Annexe du document *Accompagnement au ministère*).

c) Bilan annuel (responsabilité conjointe)

L'accompagnement au ministère *des stagiaires* incombe aux formateurs locaux respectifs. Les documents d'évaluations se trouvent dans l'annexe 8 du document *Accompagnement au ministère*.

Les collaborateurs en période de probation et les collaborateurs reconnus par Perspectives sont suivis au niveau de leur ministère par une équipe autour du directeur régional. Le collaborateur et la personne responsable de son suivi fixent les échéances des visites.

Les *collaborateurs en probation* seront évalués à la fin de chaque année de probation par leurs responsables du suivi et le Conseil pastoral de leur Église. Les documents d'évaluations se trouvent dans l'annexe 8 du document *Accompagnement au ministère*.

Les *collaborateurs reconnus* par Perspectives ont droit au moins à une visite/bilan annuel par un équipier du suivi des collaborateurs régionaux. Une autoévaluation est remplie au préalable par le concerné avant la visite. Ce document est complété lors de la visite annuelle par la personne désignée du suivi. La partie personnelle de ce document reste confidentielle. La partie qui concerne le ministère peut être communiqué à la direction de Perspectives, mais toujours en informant au préalable le collaborateur.